

La grève des étudiants en droit à l'université Vincennes Saint-Denis Paris 8 en 1983. Une filière juridique originale dans une université de lettres et sciences humaines atypique

Robi MORDER

*Président du GERME, enseignant en droit et en sciences sociales
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,*

En mai et juin 1983, la contestation du projet de réforme de loi « Savary » sur l'enseignement supérieur bat son plein, la droite mobilisant notamment les enseignants et étudiants des filières médicales et juridiques. Au même moment, les étudiants du département de droit de l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis entament une longue grève, mais pour des revendications locales. Ces revendications sont non seulement matérielles – elles portent sur le dédoublement des cours – mais touchent plus généralement au fondement de l'université. Alors qu'une partie du corps enseignant veut transformer le département en une « faculté de droit comme les autres », et face à l'indifférence des institutions de tutelle devant une université de lettres et sciences humaines, les étudiants du département réclament, quant à eux, le maintien des études de droit dans le corps et l'esprit « vincennois » et proposent une « contre-maquette ». La grève débouche sur la démission du directeur du département, la mise en place d'un comité paritaire étudiants/enseignants et une transformation de la maquette.

La contribution se propose d'examiner d'abord les bases de la création du département de droit à l'université Paris 8, ses caractéristiques, notamment celles de son corps enseignant, les exigences liées à l'obtention d'une reconnaissance nationale du DEUG et des diplômes du département. Elle porte dans un second temps sur l'étude du moment de crise lui-même (la grève) fait de coups et contres-coups mettant en jeu différents acteurs : les étudiants, les enseignants, les dirigeants du département d'une part et les institutions, l'UFR et l'université, de l'autre. On verra également comment le mouvement est perçu par les autres étudiants de l'université, les intérêts parfois divergents des acteurs de l'institution et du conflit, ainsi que l'articulation entre mobilisation et négociation qui a permis d'aboutir à la fin du conflit.